

Guide pratique pour la constitution de la fiche

L'épreuve d'admission consiste en un entretien individuel avec le jury à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus de présentation, coef. 4).

Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation et ses capacités à exercer les emplois tenus par les caporaux, ainsi que ses connaissances sur l'environnement professionnel.

Identification du candidat

- Reporter le numéro de dossier qui vous a été attribué lors de votre inscription, figurant notamment sur l'accusé de réception d'inscription et les convocations. Ne pas oublier de joindre une photo récente.

Études et formations

- Inscrivez le diplôme le plus élevé dont vous êtes titulaire (format date : jj/mm/aaaa).
- Indiquez les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel (période / durée : "du ...au..." ou nb de jours/mois/années).

Expérience professionnelle et extra-professionnelle

- Expérience professionnelle : indiquez les principales activités que vous avez pu exercer en tant que salarié, non-salarié, fonctionnaires ou assimilé (stage, emploi salarié, emploi-étudiant, bénévole, volontariat dans les armées et civils, emploi saisonnier...).
- Expérience extra-professionnelle : indiquez vos travaux de recherche, responsabilités électives, associatives (domaine social, sportif, culturel...), syndicales.
- Précisez, pour chaque activité, les principales compétences acquises et développées

Présentation du projet professionnel

- Présentez vos motivations pour intégrer la filière sapeur-pompier.
(Une page maximum)

Rubrique réservée aux titulaires d'un doctorat

- Après avoir renseigné les mentions relatives à votre doctorat, présentez les acquis de votre expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche.
(Une page maximum)

Déclaration sur l'honneur

- Après avoir attesté(e) l'exactitude des informations déclarées, ne pas oublier de signer.

Transmission de la fiche individuelle de renseignement

Après avoir complété la fiche individuelle en intégrant une photo d'identité récente, vous devez obligatoirement la transmettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours – Groupement Formations - Cellule concours au 94, rue Monthyon – 97487 Saint-Denis Cedex, au plus tard le 19 avril 2022 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Au même titre que le dossier d'inscription, la transmission de la fiche individuelle doit se faire :

- Par voie postale, au : Service Départemental d'Incendie et de Secours
Groupement Formations - Cellule concours
94, rue Monthyon - BP 2011
97487 Saint-Denis Cedex.

NB : Seuls, les candidats déclarés « admissibles » à l'épreuve d'entretien individuel avec le jury sont invités à transmettre à l'autorité organisatrice la fiche individuelle de renseignement.

Tableau récapitulatif des documents à fournir

	Récapitulatif des documents à joindre à votre fiche	Nombre de documents fournis
	Ajouter en page 1 (cadre prévu à cet effet) une photo d'identité récente	1
Votre cursus d'études	Copie des diplômes, titres et qualifications les plus élevés.	Limité à 2
Votre parcours de formation professionnelle	Copie d'attestation de formation, d'attestation de stage ou certificat de travail pour une expérience professionnelle qui vous paraît important de présenter.	Limité à 2